

SÉMINAIRE D'ARBITRAGE JUDO QUÉBEC

Québec, 24-25 septembre 2011

NORMES DE LA F.I.J.

INTERPRÉTATION DES RÈGLES – JUDO NÉGATIF

Sur le plan International, on souhaite que le judo soit rapide, dynamique, excitant et divertissant.

Si les concurrents ne veulent pas demeurer agressifs pendant toute la durée du combat, du premier *hajime* au *soremade* – ils seront pénalisés.

P.S. Veuillez prendre note que seule la forme masculine sera exclusivement utilisée dans le but d'alléger le texte.

JUDO NÉGATIF

On doit tenir compte :

de l'**ATTITUDE** : l'état ou le comportement du corps et de l'esprit (agressif/défensif),
de l'**INTENTION** : le but, l'objectif ou le motif (attaquer ou se défendre); et
de la **POSTURE** : la position du corps du combattant (prêt en position debout ou courbé vers l'avant en position défensive).

1. Le combattant est-il agressif, et amorce-t-il des attaques? Dans ce cas, on peut se montrer tolérant plus longtemps.

OU

2. Le combattant recule-t-il, en adoptant une position défensive ou passive, ou une attitude d'attente? Si c'est le cas, il faut se montrer moins tolérant et le pénaliser tôt.

OU

3. Le combattant se contente-t-il d'attendre que son adversaire commette une erreur afin de profiter de l'ouverture et de le contrer? Si c'est le cas, il faut se montrer moins tolérant et le pénaliser tôt afin de la pousser à agir.

ARTICLE 27 – ACTIONS INTERDITES ET PÉNALITÉS

- a) On décerne un *shido* à tout combattant qui a commis une infraction légère, notamment qui :
- i. **ÉVITE** intentionnellement la **SAISIE**,
 - ii. Adopte une **POSITION** excessivement **DÉFENSIVE**,
 - iii. Ne fait aucune action offensive après le *kumi-kata*, **NON-COMBATIVITÉ**,
 - iv. Se contente de donner l'impression d'attaquer, **FAUSSE ATTAQUE**,
 - v. Est **EN PRISE SANS ATTAQUER** – du même côté (Cross grip),
 - vi. Saisit les bords de la manche de manière **DÉFENSIVE**,
 - vii. Entrecroise les doigts de l'adversaire,

I. ÉVITER INTENTIONNELLEMENT LA PRISE AFIN D'EMPÊCHER LES ACTIONS DANS LE COMBAT.

Le mot clé est dans ce cas le mot « INTENTIONNELLEMENT ».

N'oubliez pas de tenir compte de l'ATTITUDE, de l'INTENTION et de la POSTURE du (des) combattant(s).

1. Si les deux combattants ne font aucun effort pour effectuer la saisie du *kumi-kata*, il faut pénaliser les deux très tôt.
2. Si l'un des deux combattants essaie de saisir son adversaire, mais ne le peut pas à cause de l'action défensive ou l'esquive de ce dernier, seul celui-ci doit être pénalisé.
3. Si un combattant brise la prise de son adversaire, mais n'essaie pas d'obtenir son propre *kumi-kata* de manière agressive, il faut le pénaliser.
4. Si les deux combattants se battent agressivement pour la saisie dans le but d'exécuter une attaque, vous pouvez vous montrer plus tolérant en ce qui concerne le temps d'obtention de la saisie.
5. Par contre, si un des combattants est agressif, mais que l'ATTITUDE, l'INTENTION ou la POSTURE de son adversaire l'empêche d'obtenir la saisie, ce dernier doit être pénalisé. Dans ce cas, vous devez vous montrer moins tolérant en ce qui concerne le temps d'obtention de la saisie pour l'adversaire qui est négatif.

II. **ADOPTER EN POSITION DEBOUT, UNE POSITION EXCESSIVEMENT DÉFENSIVE (EN GÉNÉRAL PENDANT PLUS DE 5 SECONDES)**

N'oubliez pas de tenir compte de **l'ATTITUDE**, de **l'INTENTION** et de la **POSTURE** du (des) combattant(s).

1. Quand un combattant :

- se penche vers l'avant,
 - retire exagérément le dos,
 - tend le(s) bras,
 - garde la tête basse dans l'ensemble, ou
 - ne démontre pas l'intention d'attaquer,
- et conserve cette position défensive pendant environ 5 secondes, il devrait être pénalisé.

Si le combattant n'est pas pénalisé après la première séquence et qu'il n'a effectué aucune action offensive, et qu'il reprend la même position défensive, il devrait **ÊTRE PÉNALISÉ PRESQUE IMMÉDIATEMENT**.

Si un combattant n'a ni l'intention d'être agressif, ni celle d'attaquer, mais uniquement de se défendre. Dans ce cas, vous devriez vous montrer moins tolérant. Les durées pendant lesquelles celui-ci a maintenu sa position défensive dans le premier cas et dans le deuxième cas **SONT CUMULATIVES** et ne devraient pas dépasser 5 secondes au total.

2. Quand *tori* amorce une attaque et *uke* met un ou deux genoux au sol, ou brise la prise et fait une manœuvre défensive, comme une chute par exemple, *uke* doit être pénalisé.

3. Quand *tori* amorce une attaque et que *uke* place son corps, ses mains ou ses bras dans une position ou d'une manière qui font en sorte que cela bloque l'attaque de *tori*, par exemple quand *uke* :

- se penche vers l'avant,
 - place sa main ou son bras en position de blocage, sans nécessairement toucher *tori*,
 - n'enlève pas immédiatement la main ou le bras qui bloque,
 - n'enchaîne pas immédiatement par une action offensive,
- uke* doit être pénalisé.

4. En cas de saisie d'une main, si le combattant tourne son corps ou place son propre *gi* de telle manière que son adversaire ne peut pas prendre le *kumi-kata*, le combattant fautif devrait être pénalisé. Ceci suppose toutefois que le combattant en question n'amorce pas d'action offensive.

III. EN POSITION DEBOUT, APRÈS L'ÉTABLISSEMENT DU KUMI-KATA (SAISIES), NE FAIRE AUCUNE ACTION OFFENSIVE, (VOIR L'ANNEXE NON COMBATIVITÉ).

ANNEXE l'article 27 – Actions interdites et pénalités – précise que :

« **Non combativité** » - On peut considérer qu'il y a non combativité quand, en général, aucune action offensive n'a été exécutée pendant environ 25 secondes par l'un des combattants ou les deux.

L'arbitre ne doit pas pénaliser pour **non combativité** s'il n'y a aucune action offensive mais que l'arbitre considère que le combattant recherche réellement une occasion d'attaquer.

1. Si les deux combattants recherchent réellement une occasion d'attaquer, l'arbitre doit leur accorder la période maximale autorisée. Cependant, si l'un d'entre eux tente d'attaquer tandis que l'autre ne fait que se défendre, la tolérance de l'arbitre doit diminuer et le combattant qui est en défense doit être pénalisé.
2. Si un combattant brise constamment la saisie de son adversaire, obtient son propre *kumi-kata*, mais ne le fait pas suivre d'une attaque dans un temps raisonnable, il doit être pénalisé.
3. Si un combattant attaque de manière agressive, mais que *uke* ne lance pas d'attaque ou ne peut pas en amorcer, les durées pendant lesquelles *uke* ne lance pas d'attaque doivent être CUMULATIVES.
4. L'arbitre doit faire en sorte que les combattants dont le style est de combattre en contre, lancent des attaques et il ne doit pas leur permettre d'attendre que leur adversaire les attaque.

Les officiels doivent tenir compte de l'ATTITUDE, de l'INTENTION et de la POSTURE du (des) combattant(s) pour décider si l'un d'entre eux ou les deux ont commis l'infraction en question.

Remarquez que la prise du *kumi-kata* d'une seule main, sans attaque, est également limité par la règle du 3 à 5 secondes.

IV. FAIRE DES ACTIONS CONÇUES POUR DONNER L'IMPRESSION D'ATTAQUER, MAIS QUI MANIFESTEMENT NE DÉMONTRENT AUCUNE INTENTION DE PROJETER L'ADVERSAIRE (FAUSSE ATTAQUE).

N'oubliez pas de tenir compte de l'ATTITUDE, de l'INTENTION et de la POSTURE du (des) combattant(s).

1. Pénaliser à la première fausse attaque, tôt dans le combat, ne laissez rien passer sans sanctionner, n'attendez pas la deuxième fois pour sévir.
2. Étant donné qu'une pénalité infligée à un combattant donne un point à son adversaire (à partir du deuxième *shido*), vous devez être cohérent et pénaliser aussi systématiquement que vous accordez des points pour des actions réussies.
3. Il vous faut être très attentif car de nombreux combattants excellent à dissimuler les fausses attaques.
4. Voici certaines actions qui constituent des fausses attaques :
 - pas de *kuzushi*,
 - pas de rotation ou rotation partielle,
 - perte trop facile de la saisie pendant une tentative de projection,
 - tomber sur le(s) genou(x), à plat ventre ou en avant,
 - *uke* ne bouge presque pas, maintient son équilibre, ne se penche pas ou ne se courbe que très légèrement au niveau de la taille,
 - et ainsi de suite..
5. Quand *tori* effectue une fausse attaque, vous devez permettre à *uke* de profiter de l'ouverture (contrer en *ne waza*) avant de décerner la pénalité.
6. Il faut faire attention de permettre les FEINTES D'ATTAQUE(S) qui servent à évaluer les réactions de l'adversaire ou à le faire réagir pour lui passer une attaque combinée.
7. Il faut surveiller les adversaires forts qui ont d'excellentes capacités de blocage.
8. Une prise offensive de judo mal exécutée n'est pas nécessairement une fausse attaque.

V. EN POSITION DEBOUT, ÊTRE **EN PRISE DE MANIÈRE CONTINUE SANS ATTAQUER** (EN GÉNÉRAL PENDANT PLUS DE 5 SECONDES) :

- a) EN AYANT UNE MAIN OU LES DEUX MAINS SUR LA CEINTURE,
- b) EN SAISSANT DES DEUX MAINS LE REVERS, LA MANCHE OU LA VESTE DU MÊME CÔTÉ DE L'ADVERSAIRE, OU
- c) EN TENANT DES DEUX MAINS UNE MANCHE DE LA VESTE DE L'ADVERSAIRE.

ANNEXE l'article 27 – Actions interdites et pénalités stipule que :

On ne devrait pas pénaliser un combattant pour avoir saisi la veste du même côté avec les deux mains si cette situation provient du fait que l'adversaire a passé la tête en-dessous du bras de celui qui effectue la prise. Cependant, si un combattant baisse la tête de cette manière sans attaquer, l'arbitre doit considérer qu'il adopte une position excessivement défensive et le punir en conséquence.

On doit décerner un *shido* au combattant qui saisit pendant environ 5 secondes le *judogi* adverse (revers, manche ou veste en haut de la ceinture) du même côté avec les deux mains, ou la ceinture à une ou deux mains. Cependant, si celui qui a fait cette saisie tente un mouvement dans cette période de 5 secondes, on ne doit pas lui donner de pénalité. En outre, après chaque attaque, celui qui a fait la saisie dispose encore une fois de 5 secondes pour soit tenter une autre projection, soit relâcher la saisie en infraction.

Lorsque l'adversaire fait passer sa tête en-dessous du bras de celui qui a fait la saisie, ce dernier peut continuer à saisir des deux mains le même côté du *judogi* tant qu'il ne modifie ou ne bouge pas la position de ses deux mains. Dès qu'il modifie ou bouge la position de l'une ou l'autre de ses mains, la situation revient au décompte des 5 secondes.

N'oubliez pas de tenir compte de **l'ATTITUDE**, de **l'INTENTION** et de la **POSTURE** du (des) combattant(s).

1. En cas de prise du même côté, il faut ATTAQUER ou RELÂCHER LA PRISE.
2. Si vous considérez que l'intention est défensive, vous ne devez pas être tolérant et vous devez pénaliser tôt dans le combat.
3. Vous pouvez vous montrer un peu plus tolérant si le combattant tente d'attaquer agressivement.
4. Le combattant peut conserver les prises du même côté à condition qu'il tente une attaque subséquente dans les cinq secondes suivantes (chacune).

VI. EN POSITION DEBOUT, SAISIR DE MANIÈRE CONTINUE LE(S) BORD(S) DE LA MANCHE **DANS UN BUT DÉFENSIF** (EN GÉNÉRAL PENDANT PLUS DE 5 SECONDES)

N'oubliez pas de tenir compte de **l'ATTITUDE**, de **l'INTENTION** et de la **POSTURE** du (des) combattant(s).

1. Le mot important est « DÉFENSIF ».
2. Si vous considérez que le combattant en infraction n'a que peu ou pas l'intention d'attaquer, vous devez le pénaliser immédiatement.
3. Exemples : Intention défensive : le combattant en infraction maintient le bras tendu devant le corps, repoussant l'adversaire à distance – il faut alors pénaliser.

Intention offensive : l'agresseur a le bras plié. Proche de son propre corps, tirant son adversaire vers lui – il ne faut PAS pénaliser.
4. Les durées de ces saisies défensives devraient être **CUMULATIVES** à moins que le fautif n'effectue une action offensive. Toutefois, l'action offensive de la part de *tori* ne coupe pas la durée cumulative pour le fautif.

VII. EN POSITION DEBOUT, CROISER DE MANIÈRE CONTINUE LES DOIGTS DE L'ADVERSAIRE, AVEC UNE MAIN OU LES DEUX MAINS, DANS LE BUT **D'EMPÊCHER DES ACTIONS** DANS LE COMBAT (EN GÉNÉRAL PLUS DE 5 SECONDES).

N'oubliez pas de tenir compte de **l'ATTITUDE**, de **l'INTENTION** et de la **POSTURE** du (des) combattant(s).

1. Si le croisement des doigts vise à « empêcher des actions », identifiez le fautif et pénalisez tôt dans le combat.
2. « En général pendant plus de 5 secondes ». Si les deux combattants entrecroisent les doigts, tolérez cette position pendant environ 5 secondes, mais pas au-delà.

Prendre note que le présent document ne se substitue en aucun temps aux règles de la FIJ.
Ce document n'est qu'un outil visant à aider les arbitres dans leur compréhension de l'application du Judo Négatif.
Référence. Séminaire d'arbitrage de Judo Canada les 10-12 février 1996 à Toronto.